

donc pas devant la sainteté du sujet ! (Très-bien ! très-bien !)

M. Parisis. — Mais, encore une fois, ne dites pas que nous avons demandé la position mixte qui nous est faite ; ne dites pas que ce que l'on fait est une faveur pour nous.

Permettez-moi, en finissant, de terminer par un petit souvenir biblique.

Vous vous rappelez le jeune berger qui, pouvant combattre le géant ennemi de son pays, disait qu'il préférait ses armes agrestes aux armes du Roi. L'Eglise en est toujours là. Elle se sert de la sainte houlette, de son autorité morale librement exercée. (Mouvement.)

Cependant, à cause de la gravité de la question, à cause de la gravité de ma situation personnelle, je ne veux pas descendre de cette tribune sans avoir fait quelques réserves.

La première, c'est que la loi conservera certaines dispositions adoptées par la commission, et qui me paraissent indispensables pour la liberté religieuse.

La deuxième, et je désire être bien compris de tout le monde, c'est que les décisions doctrinales, celles prises, par exemple à l'occasion des livres destinés à l'enseignement, quand elles auront été prises par des commissions laïques, même où l'évêque sera représenté, ne puissent jamais enchaîner la conscience ni entraver l'enseignement des Evêques comme pasteurs des âmes.

La troisième réserve, enfin, c'est que comme c'est une voie nouvelle dans laquelle nous entrons ; comme nous ne pouvons pas aujourd'hui en calculer tous les effets, si l'expérience démontre que ces effets fussent contraires à leur fin, les Evêques pourraient se retirer. (Mouvement et Approbation.)

Le gouvernement et la commission me donnent une adhésion que je reçois avec la plus vive satisfaction.

M. Crémieux. — Ne recevez l'adhésion que de ceux qui la donnent. (Mouvement.)

M. le Président. — N'interrompez pas.

M. Parisis. — C'est avec regret que j'apporte peut-être quelques embarras ; mais je dois obéir à ma conscience.

Si, au contraire, comme je l'espère, comme vous le croyez fermement, comme vous le désirez et comme cela est possible, votre loi fait le bien du pays, inséparable, selon moi, du bien de la religion, les évêques et le clergé vous donneront loyalement, sincèrement, sans arrière-pensée et sans réserve tout leur concours. (Approbation.)

Dans ces termes et avec ces réserves et ces explications, j'accepte la loi. (Vive approbation.)

M. Victor Hugo. — A mon sens, le but lointain, il est vrai, mais certain, auquel il faut tendre, le voici : l'instruction gratuite et obligatoire.

A la Montagne. Très-bien ! très-bien !

A droite : Bravo ! c'est ce que demande Pronhon.

M. Victor Hugo. — L'enseignement gratuit et obligatoire au premier degré, l'enseignement gratuit à tous les degrés. (Rires.)

L'orateur déclare qu'il veut l'Etat exclusivement laïque comme le voit M. Guizot. Il se livre à de longues et fastidieuses déclamations contre le parti clérical, l'inquisition, le jésuitisme.

M. Victor Hugo. — Parti clérical, vous venez de bâillonner le peuple romain, vous voulez bâillonner le peuple français. La tâche est belle ; mais prenez garde ! Savez-vous à qui vous en voulez ?... A la raison humaine... à cette lumière que la France jette depuis deux ans sur l'univers. (Rire prolongé.)

Je repousse votre loi. Je la repousse... (Rires), parce qu'elle outrage le sentiment français, parce qu'elle dégrade l'enseignement, parce qu'elle abaisse le niveau de la science, parce qu'elle diminue la pensée humaine. Et je suis de ceux qui éprouvent un serrement de cœur et se sentent la rougeur monter au front toutes les fois que la France reçoit une diminution de territoire, comme en 1815, ou une diminution intellectuelle comme celle qu'on voudrait lui imposer aujourd'hui.

Je donne au parti clérical un conseil. Le dix-neuvième siècle lui est contraire ! S'il continue, il fera surgir des éventualités redoutables.

nérale des capitaines et des Anciens du pays. Il avait exposé, selon l'usage, les présents qu'il venait leur offrir au nom du roi de France, et il leur parla en ces termes :

« Vous ne deviez pas vous attendre, et je ne pouvais pas m'attendre moi-même à repaître dans une de vos assemblées publiques pour traiter en paix avec vous, une affaire si consolante pour tous, et l'hôte de nos plus ardens desirs. Mais telle est la conduite ordinaire du maître Souverain de toutes choses dont je vous ai parlé plusieurs fois ; avant de relever ses serviteurs, il les accable pour ainsi dire et les exerce par les plus rudes épreuves. Je ne rappelle pas ces circonstances pour jeter du blâme sur quelques-uns de ceux qui m'écoutent, ou sur la jeunesse. C'est la Providence qui a permis que je tombasse entre vos mains, c'est la bonté de ma tante qui m'a aidé à m'échapper. (Il parle de la vicille qui l'avait traité avec tant de soin.)

« Ces épreuves m'ont procuré le moyen de prendre quelque connaissance de votre langue, et c'est ce qui me permet d'agir avec vous aujourd'hui sans interprète, et de vous porter la parole de M. de Montagny et des Français.

« Vous savez vous-mêmes, Agniers, (car je connais votre perspicacité) vous savez de quel intérêt il est pour vous d'être en paix et en bonne intelligence avec cette nation. Je ne donne pas que les Hollandais, vos alliés et vos amis, ne vous aient eux-mêmes appris quelle est la gloire du nom Français, la puissance du roi très-chrétien, l'étendue de son royaume, ses ressources et ses forces etc.

bles... Il place le gouvernement dans la sacristie... A droite : A l'ordre ! à l'ordre !

Une voix : Mais, laissez donc ! ce ne sont que des phrases !

M. Denjoy. — Ce n'est que de la vieille friperie romantique... (Applaudissements à gauche.)

M. de Dampierre. — Je demande qu'on rappelle l'orateur à l'ordre.

M. de Larcy. — Il a insulté tous les catholiques !

M. Denjoy. — C'est un reste de magasin !

M. le Président. — J'engage l'orateur à s'abstenir d'expressions consacrées au culte.

Voix : Comme à la Porte-Saint-Martin !

M. Adault. — C'est la liberté de la tribune.

M. le Président. — La liberté de la tribune a ses limites.

A gauche : Non ! non !

M. Poujoulat. — On ne doit pas salir la tribune.

L'assemblée est en proie à une très-vive agitation.

M. Victor Hugo. — J'ai le droit, en couvrant de ma vénération l'Eglise... (Violente interruption.)

M. le Président. — Faites donc silence.

M. Léo de Labode. — On ne peut pas se laisser outrager par des insolences de cette nature. (Bruit.)

Un grand tumulte règne dans l'Assemblée.

M. Victor Hugo. — Au moment où l'on présente une loi qui a le caractère d'un danger public, j'ai le droit d'examiner. (Nouvelle interruption.)

Voix à droite : Laissez-le parler.

M. Victor Hugo. — Eh ! mon Dieu, Messieurs, est-ce que je vous serais suspect, moi, par hasard ?

Tous les membres de la droite, avec énergie : Oui ! oui ! (Mouvement prolongé.)

M. Victor Hugo. — Je vous suis suspect ?

A droite, avec force : Oui ! oui !

M. Victor Hugo. — C'est un fait personnel. Ecoutez-moi. Je suis suspect, et de quoi ?

Mais l'an dernier je défendais ici l'ordre en priant, comme je défends aujourd'hui la liberté menacée. Je défendais encore l'ordre et demain j'étais aux barricades ! (Agitation.)

Comment peut-on douter de mes paroles ? Je vous suis suspect ! (Oui ! oui !)

M. le Président. — A l'orateur. C'est une trop longue personnalité. Vous avez en des expressions blessantes. Mais on s'en venge sur vous avec usure et l'on m'a dispensé d'être plus sévère envers vous.

Voix : Il ne fallait pas laisser faire.

M. Victor Hugo. — J'ai rendu des services. (Oh ! oh !)

Ce discours, déclaré avec la pompe théâtrale et monotone qui est habituelle à M. Victor Hugo, est salué de longs applaudissements par la gauche. L'orateur reçoit en descendant les félicitations des Montagnards les plus exaltés. La séance est levée à six heures trois quarts.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 19 FEVRIER 1850.

Nous engageons nos lecteurs à lire la discussion sur la loi de l'enseignement, en France. Nous ne l'oumerons la suite dans nos prochains numéros. L'espace nous manque aujourd'hui pour faire les observations qui doivent l'accompagner ; nous y reviendrons.

Nos lecteurs n'ont dû voir qu'avec surprise et indignation ce que notre correspondant de la Pointe-aux-Trembles nous a écrit de la conduite des Missionnaires Suisses qui sont allés jusque dans le Temple troubler les catholiques dans leur culte. Ce que ce correspondant nous raconte aujourd'hui achèvera de leur donner l'idée de la fanatique et méprisante conduite de ces étranges apôtres. Ce n'était pas assez d'indécence et de téméraire audace, de leur part, de s'être comportés comme ils l'ont fait à l'Eglise ; il fallait encore que, contrairement à toutes les idées de savoir-vivre et de bonne éducation, ils envahissent la paisible demeure du curé, comme feroient des boxers qui poursuivaient leurs antagonistes. Jamais le Canada n'avait été témoin de scènes si révoltantes avant l'invasion de la secte que nous signalons. Le tout temps, nous avons joui de la plus profonde paix religieuse. Les ministres des différents cultes se contentaient de s'adresser à leurs troupeaux du haut de chaires, et là, chacun d'eux se croyait le droit de défendre ses convictions en toute liberté.

Les Missionnaires Suisses sont venus troubler l'ancienne harmonie. Nous en appelons avec confiance à tous nos frères séparés. Qu'ils disent si jamais les ministres catholiques sont allés les interrompre dans leurs prédications, bien que le *Leppisney* soit très-souvent le thème de mille outrages et représentations ? Quand est-ce qu'ils sont allés leur présenter des pamphlets jusque dans les maisons, au grand mécontentement de ceux qui les habitent ? Quand est-ce qu'ils sont allés, sans y être appelés, semer la discorde au sein de familles paisibles ? Ou, s'ils jamais été répandre le mensonge et la calomnie contre les ministres protestants auprès de leurs adhérents et initiés religieux ? Cependant ces procédés et cette détestable intrigue sont mis en usage contre nous. Et pourquoi ? Tous les protestants peuvent nous répondre : « Par des fanatiques comme il s'en trouve à la Pointe-aux-Trembles et en quelques autres parties du pays » depuis quelques années. — Ce sont ces gens-là qui ont allumé et qui allument constamment le foyer des dis-

sensions religieuses. Ils ont causé de quasi-schisme à St. Pie, à Ste. Elisabeth, à Ste. Scholastique, à St. Thérèse. Ils provoquent sans cesse à des discussions publiques, et pour s'en débarrasser, on est contraint de les expulser comme on expulse les chiens d'un jeu de quilles. Témoin ce qui vient de se passer à la Pointe-aux-Trembles. Certes, nous nous prononçons bien hautement contre toutes voies de fait ; mais, comment donc, demandons-nous avec embarras, se délivrer autrement des Missionnaires Suisses, quand on est loin de la police et qu'il faut à ces Messieurs d'envahir nos temples et nos tranquilles demeures ?

BULLETIN.

Les Protectionistes Anglais. — Citation du *Tablet*. — Le *Comité de Sherbrooke*. — La *Ligue*, les *Annexionnistes* et le *Herald*. — *Projet de loi concernant le Barreau de la Nouvelle-Ecosse*.

Les Protectionistes d'Angleterre alarmés en apparence d'une diminution désastreuse de la recette publique, qu'ils prévoient devoir être le résultat du commerce libre, ont l'air de désespérer du salut de l'Etat, et jettent un ail d'envie sur le gouvernement des Etats-Unis. Comme si la nation anglaise aspirait à la hauteur de ceux qui vivent sous son empire. Il paraît que cette idée ne révolutionnera pas le monde, car elle a beaucoup mécontenté les esprits en Angleterre. Mais des faits de ce genre ne peuvent à quelque degré que ce soit exciter l'attention de la métropole, sans intéresser en même temps ses colonies. Lors même qu'une crise seulement possible semble très-éloignée des causes qui l'indiquent elle peut n'être pas sans utilité.

Les embarras pécuniaires qu'entraînerait à sa suite l'opération du commerce libre, devraient être et seraient probablement la matière d'une loi fiscale ou la sujet d'une réforme des lois de commerce ; mais la raison s'oppose à ce qu'un événement de cette nature, si toutefois il vient à s'accomplir, puisse jamais servir de prétexte à un bouleversement social ; les enseignements de l'expérience (perdas il est vrai pour quelques hommes) et ceux de toute politique honnête répugnent à une telle pensée. Les feuilles politiques les mieux accréditées de Londres, en se livrant au développement des considérations de la plus haute portée, font ressortir le vide de ce hors-d'œuvre du parti protectioniste.

Pôsons qu'en effet il y ait possibilité d'asseoir une république sur les ruines de la monarchie actuelle, sur quel fondement s'appuieraient les protectionistes pour espérer que le peuple, ou, si l'on veut, les représentants du peuple, auront moins de raisons alors qu'ils n'en ont présentement, de vouloir la liberté de commerce ? Cette question suffirait seule à faire apprécier le système qui consiste à ne voir que dans les secousses politiques le moyen de remédier à des griefs prétendus ou réels. Remarquons aussi que les utopistes qui adoptent cet expédient négligent de s'expliquer avec le peuple sur les désordres possibles entre la situation particulière de ce peuple, ses habitudes, ses caractères, ses mœurs, ses préjugés et les institutions nouvelles qu'ils lui proposent.

Le *Tablet* dit à ce sujet : « Le peuple de ce Royaume persiste-t-il à vouloir être gouverné par une Reine, des lords et des communs ? Si le vœu n'est pas fait par désirer l'effrayante secousse qui seule lui procurerait un changement sous ce rapport. C'est le principe monarchique qui doit nous régir. Nos dépenses résistent une sorte de grandeur qui sont tout-à-fait inopportune et, par conséquent, blessante dans une république. M. Cobden dit que la Reine Victoria est respectée dans les Etats-Unis. « On la respecte en effet parce qu'elle est la représentation du principe monarchique, de ce principe qui résume la majesté de la nation dans l'état et la personne d'un roi. » C'est une idée à laquelle plusieurs autres nations du globe tiennent ainsi que nous, et qui imprime au peuple ce caractère à la fois chevaleresque, noble et digne, que le républicanisme ne donne pas. Des philosophes républicains l'ont reconnu. Emerson, l'un d'eux, fait voir dans quelle mesure, dans quelle position fautive tomberaient l'Angleterre et l'Espagne converties en républiques. L'idée nationale de ces deux « états est l'idée monarchique ; leur histoire le prouve ; elle atteste la tranquillité dont ils jouissent durant les périodes d'agitations et de déchirements des peuples de l'Europe, sous l'empire des institutions monarchiques, « à jamais. »

Ajoutons à ce qui précède que, dans ce moment encore, la république voisine, agitée elle-même de convulsions intestines et menacée dans sa propre existence, n'est pas un calque bien rassurant pour les fondateurs de républiques nouvelles.

La nomination de M. John Wettenhall à la charge d'Assistant-Commissaire des Travaux Publics paraît applaudie par tous les organes de la presse. M. Wettenhall apires à la représentation du comté de Sherbrooke où il rencontrera pour concurrent un monsieur Sandborn, jeune avocat qui vraisemblablement a peu de chances de succès dans cette lutte. Cultivateur par état, M. Wettenhall est un homme lettré que ses concitoyens estiment pour ses qualités personnelles. Le *Travelling Club* a été avis qu'après lecture de son adresse aux électeurs, il serait difficile de concevoir qu'un véritable réformiste osât mettre obstacle à la réélection de M. Wettenhall. Pas un journal n'a présenté d'objection sérieuse à sa candidature. L'*Argus* seulement a découvert que la profession de cultivateur ne recommandait pas assez M. Wettenhall, ce dont l'a repris honnêtement le *Kingston Herald*. Une autre feuille

le encore, le *Mirror*, approuve sans restriction la candidature de ce monsieur.

Le sentiment général est évidemment en faveur du candidat que nous venons de nommer ; il est donc probable qu'il sera l'un des représentants spéciaux et éclairés de la classe agricole qui, elle aussi, sans doute, a besoin de représentants de ses intérêts.

Les comités d'élection de la Ligue avaient fait demande aux annexionnistes de se joindre à elle. Mais cette invitation est, à ce qu'il paraît, demeurée sans réponse. Le *Herald* tout en soutenant que la demande des ligues méritait un autre accueil, croit avoir démêlé la cause de ce silence des annexionnistes. Il dit que ces derniers ont quelque raison de suspecter la bonne foi de ceux qui ont recherché cette alliance. Il rappelle que les ligues se sont mis en contradiction avec eux-mêmes, d'abord en affirmant un jour que l'allégeance envers leur souverain était détruite en Canada où ils essayaient de produire un embrasement général dans l'intérêt d'une révolution anglo-saxonne ; un autre jour, en invoquant les institutions britanniques pour condamner ceux qui s'associaient politiquement avec des républicains avoués ; témoignage aussi toute la crainte que leur inspiration des têtes exaltées (*hot heads*) et des artisans de malheur (*mischievous makers*), et déclaraient que si le gouvernement ne le faisait pas, eux-mêmes réduiraient par la force ceux qu'un ou deux jours après ils conviaient à fonder des institutions qui n'auraient de républicain que le nom. Ces preuves d'inconsistance doivent justifier, d'après le *Herald*, la défiance qu'elles font naître dans le parti annexionniste à l'égard des ligues qui d'ailleurs, en se ralliant entre eux sous ce titre vague n'expliquent pas ce qu'il signifie comme symbole politique.

Aux dernières dates de la Nouvelle-Ecosse il y avait été fait devant la chambre une seconde lecture d'un projet de loi pour abolir les privilèges des avocats et permettre à tout individu de plaider devant les tribunaux. On n'a jamais, que nous sachions, entendu soumettre une pareille mesure à l'Assemblée de Canada. Si un *bill* à cet effet venait à être déposé à sa sanction, il serait sans doute discuté comme il mérite de l'être. On sait qu'après la dissolution du barreau français par suite de la révolution de 1789, on en est venu à reconnaître la nécessité de le réintégrer dans ses privilèges, que l'on a considérés comme le garant le plus sûr et des lumières que le corps est appelé à recueillir, et des services inappréciables qu'il est en état de rendre à la société.

Portrait de Lord Elgin.

Nous accusons avec une bien sensible reconnaissance la réception d'une belle lithographie sur papier de Chine, représentant Son Excellence Lord Elgin. Cette lithographie a été exécutée à New-York, sur un portrait du noble Lord peint par notre habile compatriote, M. Théophile Hamel. Nommer M. Hamel, c'est faire l'éloge du portrait ; et le lithographe nous semble s'être montré digne de peindre. Cinq cents copies, dit-on, ont été immédiatement achetées, lors de son arrivée à Montréal.

Ce portrait de Lord Elgin est en vente chez tous les libraires.

L'Orgue de Bytown.

On nous écrit de Bytown que le grand Orgue destiné à la Cathédrale de cette ville et à la confection duquel l'habile facteur M. Casavant travaillait depuis deux ans, est enfin achevé. D'après toutes les probabilités, ce sera le plus bel instrument de ce genre en Canada. Ainsi, la confiance que l'on a mise dans notre industrieux compatriote sera bien loin d'être frustrée, nous dit-on. Si réellement le succès de M. Casavant est tel qu'on nous l'écrit, nous avons une pleine confiance que le Public Canadien saura apprécier le génie industrieux que Dieu a donné à cet enfant du sol, et qu'il ne manquera pas de lui accorder l'encomement suivi, dont il est digne.

Au reste, messieurs les connaisseurs pourront juger par eux-mêmes de la perfection de l'Orgue de Bytown. Car, on nous prie d'annoncer qu'il sera solennellement béni et inauguré, le 7 Mars prochain, dans l'après-midi. Ce sera l'occasion d'une belle et pompeuse fête. Nous espérons donc que le public, en général, et messieurs les membres du Clergé, en particulier, s'empresseront d'y assister. Ce sera déjà un encouragement et une récompense accordée à l'INDUSTRIE NATIONALE.

Les Missionnaires Suisses de la Pointe-aux-Trembles.

Suite et fin.

(Voir le numéro de vendredi.)

Le lendemain, vers huit heures, les Suisses au nombre de dix à douze, se sont emparés d'une des salles de M. le curé, pendant qu'il était absent, et sans en demander permission à personne, ils ont pris gravement chacun un siège en disant aux gens de la maison qu'ils venaient pour avoir une conférence religieuse avec M. Chiniquy ou tout autre prêtre.

M. le curé informé à l'instant de ce fait en a averti M. Chiniquy, en le priant d'aller les congédier sans délai, vu qu'il craignait quelques troubles à cause de l'extrême exaspération du peuple.

Aussitôt M. Chiniquy est rendu au presbytère où le dialogue suivant s'est tout de suite établi entre ce Monsieur et le Suisse qui paraissait le chef de la bande :

Le Suisse. — Etes-vous M. Chiniquy ?

M. Chiniquy. — Oui, Monsieur.

Le Suisse. — Nous sommes ici pour engager avec vous, ou tout autre prêtre de l'Eglise Romaine, une discussion religieuse.

M. Chiniquy. —

« Je ne suis, Monsieur, ni qui vous êtes, ni d'où vous venez — et les prêtres catholiques se respectent trop pour entrer en discussion religieuse avec des hommes de votre espèce. « Vous êtes ici, Monsieur, d'une manière que traire à toutes les règles de respect que des hommes bien élevés se doivent les uns aux autres..... Nous n'allons pas vous troubler et encore moins vous braver chez vous — et nous pensons avoir droit de n'être pas troublés ni bravés jusque dans nos maisons par les aventuriers que la Suisse nous envoie. »

Le Suisse s'adressant aux habitants qui accouraient en grand nombre par toutes les portes et remplissant toutes les salles du Presbytère. « Messieurs, leur dit-il, vous voyez que M. Chiniquy refuse de discuter avec nous sur la religion. »

Plusieurs voix d'habitants ensemble : « M. Chiniquy fait bien : vous n'êtes que des politiciens qui ne cessez de mettre la discorde dans nos familles et nos paroisses. »

Le Suisse... « N'avez-vous pas dit, hier, que notre intention était d'assassiner les Canadiens ? Répandez M. Chiniquy ! »

M. Chiniquy... « Monsieur, je n'ai pas de compte à vous rendre de ce que j'ai dit hier. J'ai parlé en présence de tous ces braves gens, et je ne regrette pas ce que j'ai dit. Mais puisque vous semblez désirer beaucoup d'en savoir quelque chose, je vais vous satisfaire :

« J'ai donc dit que vous étiez les frères, les amis et peut-être aussi les émissaires des protestants de la Suisse qui ont lâchement assassiné nos frères catholiques, égorgé les prêtres, chassé les religieux — banni les Evêques et les curés du milieu de leurs troupeaux. — J'ai dit de plus, et votre air en ce moment en est une preuve bien évidente que nous sommes bien heureux, Canadiens catholiques, de n'être pas en minorité ici devant vous. »

Le Suisse. — M. Chiniquy, vous avez menti, nous n'avons pas fait la guerre aux catholiques — mais c'est aux Jésuites seulement.

M. Chiniquy. — Vous n'oubliez qu'une chose, Monsieur, mais nous la connaissons, c'est que tout catholique est un Jésuite aux yeux des protestants et des impies de la Suisse. — Je vous remercie de ce que l'expression qui vient de tomber comme de nature de votre bouche me donne à l'instant, vis-à-vis de ce bon peuple, la preuve de la vérité que je vous ai d'abord énoncée : — savoir que les prêtres catholiques se doivent trop de respect pour entrer en discussion avec des aventuriers de votre espèce. — D'ailleurs, il n'y a que trop longtemps que vous occupez cette maison, où vous n'avez aucun droit de venir nous troubler — je suis chargé par M. le curé de vous prier de sortir à l'instant. »

Tous les habitants ensemble... « Oui, oui sortez, sortez tout de suite..... »

Les Suisses aux habitants. — « Nous avons autant droit d'être ici que vous autres ! »

A ces insolentes paroles, l'exaspération des habitants monta à son comble, et il fallut tout l'ascendant de l'apôtre de la Tempérance sur eux pour les empêcher de se porter aux dernières violences. — Monsieur Chiniquy, tout en priant les Canadiens de ne faire aucun mal à personne et surtout de ne pas frapper, conseilla alors aux habitants de mettre les Suisses à la porte aussi doucement que possible... Il n'est pas besoin de vous dire que nos apôtres sortirent un peu plus vite qu'ils n'étaient entrés.

Nous ne pensons pas qu'aucun d'eux ait été frappé... Malgré cela, on nous dit que les Suisses font des démarches pour faire prendre les habitants qui les ont sortis, mais nous avons peine à les croire assez insensés pour en venir jusque là.

UX TEMOINS.

La Pointe-aux-Trembles 30 janvier 1850.

CORRESPONDANCE.

Village d'Industrie, 5 Février 1850.

M. l'Editeur,

Ayez la bonté d'enregistrer dans vos colonnes, pour une perpétuelle mémoire, un trait de générosité trop sublime pour qu'il ne soit permis de le qualifier. Vous connaissez le génie créateur de celui dont la main hardie posa naguère les fondements du Village d'Industrie, la Palme de notre Canada. Vous avez sans doute visité plus d'une fois ce magnifique Village, et admiré l'Eglise de St. Charles Borromée, ainsi que le Collège Joliette, qui en font le principal ornement.

Ces deux beaux édifices ne coûtent pas moins que 70,000 francs, y compris leurs ornements et les deux terres qui leur servent d'emplacement. Un carillon mélodieux de trois belles cloches annonce toutes les fêtes joyeuses, qui s'y célèbrent avec transport, par les pieux habitants, que la Religion y a régénérés. Trois membres de la famille Seigneuriale ont élevé cet harmonieux monument, qui rend si cher au cœur de la population le clocher de sa paroisse. Car ces cloches ont été donées, la première par M. Gaspard de Lanaudière, du prix de 2552 livres, la seconde par M. Loedel, contenant 1903 livres, et la troisième par feu Dlle A. de Lanaudière, valant 1876 livres, 16s.

Les habitants de cette heureuse localité, pour avoir part au mérite qui n'y a de bâtir un Temple à la divine Majesté, se sont mis à contribution pour 4,400 livres fournies principalement en matériaux et en main d'œuvre. Car alors ils étaient généralement très-pauvres. Voilà par conséquent 10,832 livres, ancien cours, de généreuses contributions à l'établissement religieux du Village d'Industrie d'édification faite, l'on voit que Monsieur et Madame Joliette y sont pour 159,168 livres. Voilà ce que probablement, vous connaissez déjà M. l'Editeur, comme tant d'autres, qui ne s'en sont pas d'admirer le zèle industrieux, qui se déploie avec tant de succès sur les rives de la Colar-